



Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de l'Eure



L'USEP dans l'Eure

2019 – 2020

L'USEP dans l'Eure en 2019-2020

I/ Présentation générale

Tout en continuant sa politique de découverte, d'initiation et de développement des pratiques innovantes et des activités physiques et sportives traditionnelles, le **Comité Départemental USEP de l'Eure** continue de recentrer ses activités vers :

- la réaffirmation du sport scolaire et de la rencontre sportive scolaire;
- la dynamisation et l'accompagnement d'une réelle vie associative sur l'ensemble du territoire. L'implication de l'élève et de l'enfant est au cœur de sa pratique ;
- le développement des axes transversaux que sont la santé, le développement des Assemblées d'Enfants, la prise en compte des handicaps et la sensibilisation au développement durable et solidaire.

Il est pour cela conventionné avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, habilité par le Ministère de la Santé, des Sports et de la Vie associative, soutenu par le Conseil Départemental de l'Eure et ses autres partenaires.

Nous proposons à celles et ceux qui se reconnaissent dans ces objectifs et ces démarches de nous rejoindre au travers d'une de nos associations USEP.

Une école peut également faire le choix de créer sa propre association. Cette démarche permet de placer l'enfant au cœur de la vie associative de l'école en étant acteur dans l'élaboration des projets. Cela correspond également à une volonté ministérielle notamment dans l'optique de la labellisation « génération 2024 » en lien avec les jeux de Paris 2024. L'USEP accompagnera de manière accrue humainement et financièrement les associations d'écoles.

Dans ce cas, n'hésitez pas à vous rapprocher des Conseillers de circonscription et de votre délégué USEP 27 (apport d'outils et accompagnement humain)

Vous pouvez suivre l'USEP 27 sur Twitter @USEPEure

II/ Intervention des éducateurs et développement de projets sportifs

Dans tous les cas, tous les adhérents trouveront un soutien aux projets sportifs qu'ils seront appelés à construire :

- **Un accompagnement humain (voir aussi document « C. Interventions et projets USEP 2019-2020 » avec les annexes 1 et 2 de ce document)**

L'appui d'éducateurs sportifs USEP pour le développement d'un projet sportif (matériel et dossiers pédagogiques mis à disposition) et pour la réalisation de projets associatifs et sportifs articulés autour de la rencontre sportive.

La présence du délégué départemental : pour le développement de la vie associative, les débats et congrès d'enfants et pour des dispositifs particuliers tels que Génération 2024

L'aide des référents USEP d'association ou de secteur, qu'ils soient CPC EPS ou non pour le lien entre pratique EPS et rencontre sportive scolaire.

Le cœur du projet de l'USEP est la rencontre sportive scolaire. Nos missions doivent s'articuler autour de ce concept en veillant à considérer l'élève comme le principal auteur et acteur de sa pratique.

Chaque année sont organisées des rencontres à des échelles variables :

- Rencontres départementales à l'initiative du comité départemental
- Rencontres de secteur à l'initiative des associations locales et de leur référent de secteur
 - Rencontres intra ou inter-écoles à l'initiative des adhérents licenciés
 - Rencontres avec les familles et les membres de la communauté éducative

La présence du délégué ou des éducateurs sportifs se justifie donc par la mise en œuvre d'un projet de rencontre sportive associative. voir document « C. Interventions et projets USEP 2019-2020 »

L'USEP 27 s'inscrit dans le projet de développement de l'USEP nationale, comme toute fédération sportive. C'est sur la base de ce projet de développement que nous obtenons le soutien de nos partenaires institutionnels et financiers.

Il existe des cahiers des charges auxquels nous devons répondre. Si chaque association bénéficie d'une relative autonomie, certains projets devront s'inscrire dans le cahier des charges en lien avec les actions et événements nationaux :

Ex : ANIM'CROSS ANIM'ATHLE P'TIT TOUR USEP OLYMPISME MATERNELLE EN JEU

<https://usep.org/index.php/category/actions-nationales-partenariales/>

<https://usep.org/index.php/category/operations-nationales/>

Les classes refusant le fonctionnement choisi par le comité USEP 27 ne pourront bénéficier d'une intervention, sauf éventuellement de celle d'un comité partenaire pour des interventions à la séance.

- **L'appui d'éducateurs sportifs des comités partenaires**, sous réserve de disponibilités, pour un accompagnement sur un module et en fonction des projets à venir (exemple : rugby, football, handball...)

➤ **Un accompagnement matériel :**

- **Le prêt de matériel sportif** : en dehors d'un module accompagné pour les nouveaux adhérents ou de la mise en œuvre d'un projet, du matériel sportif pourra être prêté (sous réserve de disponibilités) par la délégation (Evreux) ou par les associations de rattachement.
- **Une documentation pédagogique** : des fichiers, dossiers, revues (En Jeu), pouvant vous aider dans la mise en place de vos activités, sont disponibles à la délégation.

➤ **Un accompagnement financier :**

- **Pour les rencontres départementales ou de secteur** (calendrier à la rentrée)
- **Un accompagnement sur les manifestations nationales** que nous déclinons départementalement : P'tit Tour, Anim'athlé, rencontres maternelles...
- **Un soutien financier** : chaque association USEP du département va continuer de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ses projets sportifs (financement de transports, achat de matériel).
- **Une aide spécifique faisant l'objet d'un soutien partenarial financier supplémentaire pour les associations d'école labellisées Génération 2024.**

ATTENTION : POUR LES ASSOCIATIONS, MAINTIEN DE L'AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE LA PART FIXE en 2019-2020 (Voir « Mon engagement 2019/2020 »)

- Le montant pour chaque association est calculé selon une base forfaitaire et une variable liée au nombre réel d'adhérents.

Cette année, nous nous engagerons dans les projets suivants qui demeureront prioritaires.

- **Olympisme et « Labellisation Génération Paris 2024 »** : à la rentrée, un appel à projet sera adressé aux écoles. De la même manière, le dispositif sera présenté plus largement en septembre à l'ensemble des écoles adhérentes à l'USEP
- **L'organisation de « Classes sportives, culturelles et associatives »** : voir document « D. Semaine sportive et culturelle 2019 2020 ». Les classes intéressées sont invitées à prendre contact très rapidement avec le délégué départemental après avoir pris connaissance de la plaquette de présentation jointe)
- **Le p'tit bal maternelle** : voir document « E. courrier p'tit bal maternelle 2019 2020 ». Pratique de danses collectives, rencontres entre écoles et rencontre avec les familles au sein de l'école
- **Maternelle en jeu (jeux d'opposition et rôles sociaux)**
<https://usep.org/index.php/2018/01/31/a-lusep-la-maternelle-entre-en-jeu/>
- **Le p'tit tour USEP** : une nouvelle proposition de rencontres avec des étapes « phares » dans le département. <https://usep.org/index.php/2018/02/05/le-ptit-tour-usep-2018/>
- **Anim'athlé et l'anim'cross** : avec l'organisation de cross « innovants » coopératifs et s'inscrivant dans une logique « sport santé » bien spécifique à l'USEP
<https://usep.org/index.php/2018/03/11/a-lusep-lathle-ca-se-vie-2018/>

Rappel : chaque classe affiliée à l'USEP peut avoir le souhait de monter un projet pédagogique de classe ou d'école autour des APSA, avec ou sans sortie scolaire avec nuitée.

Nous pouvons vous accompagner et vous conseiller dans la réalisation de vos projets. Néanmoins, la priorité pour les éducateurs sera d'accompagner les écoles sur les dispositifs cités ci-dessus.

USEP 27 – 1 Rue Saint-Thomas – 27000 – Evreux

Tél. 02 32 39 96 84 – Fax. 02 32 39 96 81 – Courriel : usep27@laligue.org – Site : www.usep27.fr

III/ Rejoindre l'USEP27 en 2019-2020

A/ Mon engagement

Niveaux d'engagement	Formalités et coût	Les apports de l'U.S.E.P
<p>1/ Je rejoins une association USEP existante pour participer à des actions USEP locales, départementales ou régionales</p>	<p>Je prends ma licence adulte (..... € : avec assurance) et je licencie chaque enfant de ma classe :</p> <p><u>Coût:</u> (avec assurance) : €/enfant de maternelle €/enfant de l'élémentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer aux rencontres USEP organisées par le Comité Départemental avec ou sans ses partenaires ou par une association d'école(s) ou de secteur ▪ Bénéficiaire de l'accompagnement d'un éducateur sportif USEP dans les conditions décrites dans ce document. ▪ Bénéficiaire du prêt de matériel (de la délégation ou des associations) pour la mise en place d'autres modules, dans le cadre d'un projet, sous réserve de disponibilité. ▪ Bénéficiaire d'une aide financière pour la réalisation des projets sportifs de l'association USEP dans une enveloppe définie et communiquée à chaque association lors du premier trimestre. ▪ S'inscrire sur un projet USEP (classes sportives, culturelles et associatives, p'tit bal maternelle, Olympisme...) ▪ Participer aux actions de formation pour adultes.
<p>2/ Je souhaite créer une association d'école ou inter-écoles pour initier des actions locales et/ou participer à des actions départementales ou régionales</p> <p>(ou renouveler l'affiliation de mon association)</p>	<p>Voir niveau 1</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Création d'une association d'école(s)</p> <p>Affiliation USEP :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apports identiques à ceux du niveau 1. <li style="text-align: center;">+ ▪ Bénéficiaire d'une aide à la mise en place de la vie associative avec la présence du délégué départemental ▪ Bénéficiaire de dispositifs réservés aux associations d'école. ▪ Développer les assemblées et congrès d'enfants ▪ ... ▪ Bénéficiaire d'une aide financière « part fixe » <p>En 2019 / 2020, pour toute <u>création d'association d'école</u>, la part fixe de l'aide du CD sera de 300 euros (idem pour les associations d'école existantes).</p> <p>250 euros de part fixe pour les <u>associations de secteur</u>.</p>

B/ Envoi des documents pour les demandes de licences

(Voir document « B. bordereau de licences enfants et adultes 2019 2020 »)

Chaque classe intéressée par le projet USEP doit adhérer à une association :

Pour cela, il faut nous renvoyer **par voie numérique uniquement** vos listes d'élèves et d'adultes, ainsi que le bordereau de commande, **si possible pour le 21 septembre 2019 afin de faciliter l'enregistrement.** N'hésitez pas à nous appeler en cas de doutes.

ATTENTION : RAPPEL

Comme l'an passé, toutes les licences doivent être nominatives. **Les listes sont donc indispensables.**

Les listes d'élèves doivent être envoyées sous format numérique (**pas d'envoi papier**) sous format **excel** ou par extraction sur base élève en format **.CSV**

Une liste par niveau ou par classe

Pas de liste sous format word ou PDF qui ne peuvent être traitées avec notre logiciel d'enregistrement.

Seront précisées en majuscules si possible les informations suivantes :
NOM, Prénom, date de naissance (format JJ/MM/AAAA), sexe (F ou G).

Le format des listes adultes reste inchangé.

L'USEP nationale précise que ce sont ces licences nominatives qui permettent au licencié d'être assuré.

Si nous ne recevons pas les listes dans le format nécessaire, aucune intervention des éducateurs ne sera possible, les enfants ne seront pas enregistrés et ne seront pas assurés.

Il n'est pas indispensable d'attendre le financement (parents, coopérative, commune, communauté de communes...) pour les envoyer. Une facture vous sera envoyée dans tous les cas, que vous réglerez par la suite si le règlement n'est pas joint.

Chaque association constituée (ou en cours de constitution) doit s'affilier à l'USEP :

Pour cela, chaque correspondant doit renvoyer à la délégation le feuillet bleu de demande d'affiliation (envoyé pré-rempli par la ligue en début d'année scolaire, ou disponible non rempli à la délégation si égaré). Ce feuillet doit être signé par le président de l'association.

Pour la création d'une association d'école, n'hésitez pas à joindre votre CPC EPS ou à me contacter directement par mail usep27@laligue.org

Cet envoi doit être effectué **avant le 4 octobre 2016**

A partir de la mi-octobre, chaque école (ou classe) adhérente recevra ses cartes de licences USEP individuelles. Si un retard de réception est constaté, il peut être dû à un délai nécessaire pour enregistrer les demandes mais lorsque tous les documents sont reçus par nos services, vous pouvez vous engager sans souci dans vos activités USEP.

IV/ Pour démarrer les activités en 2019-2020

Vous pouvez d'ores et déjà (en juin) formuler votre demande d'intervention en nous retournant les **annexes 1 et 2 du document « C. interventions et projets USEP 2019 2020 »**. Cela permet au délégué et aux éducateurs d'anticiper sur les calendriers. **Néanmoins, notre présence au sein de l'école ne pourra avoir lieu que lorsque nous aurons reçu les listes d'élèves sous format numérique à la rentrée scolaire.**

Ne tardez pas alors à **contacter l'éducateur USEP** qui intervient habituellement sur votre secteur :

- Associations des circonscriptions d'Evreux, Association des Trois Forêts, de Saint-André, du Neubourg, de Bernay et de Pont Audemer : Arnaud Clément, 06.22.09.32.52, usep.arnaud.c@gmail.com
- Associations des Trois forêts et associations des circonscriptions de Louviers, de Val de Reuil, des Andelys et de Vernon : Grégory Burle : usep27.gregory.b@gmail.com

Important : Tenez informé votre référent d'association de votre inscription (CPC EPS ou autre)

N'hésitez pas à nous contacter selon vos besoins ou vos interrogations !

Le délégué départemental USEP

Olivier HUREL

06 84 12 43 17

Usep27@laligue.org